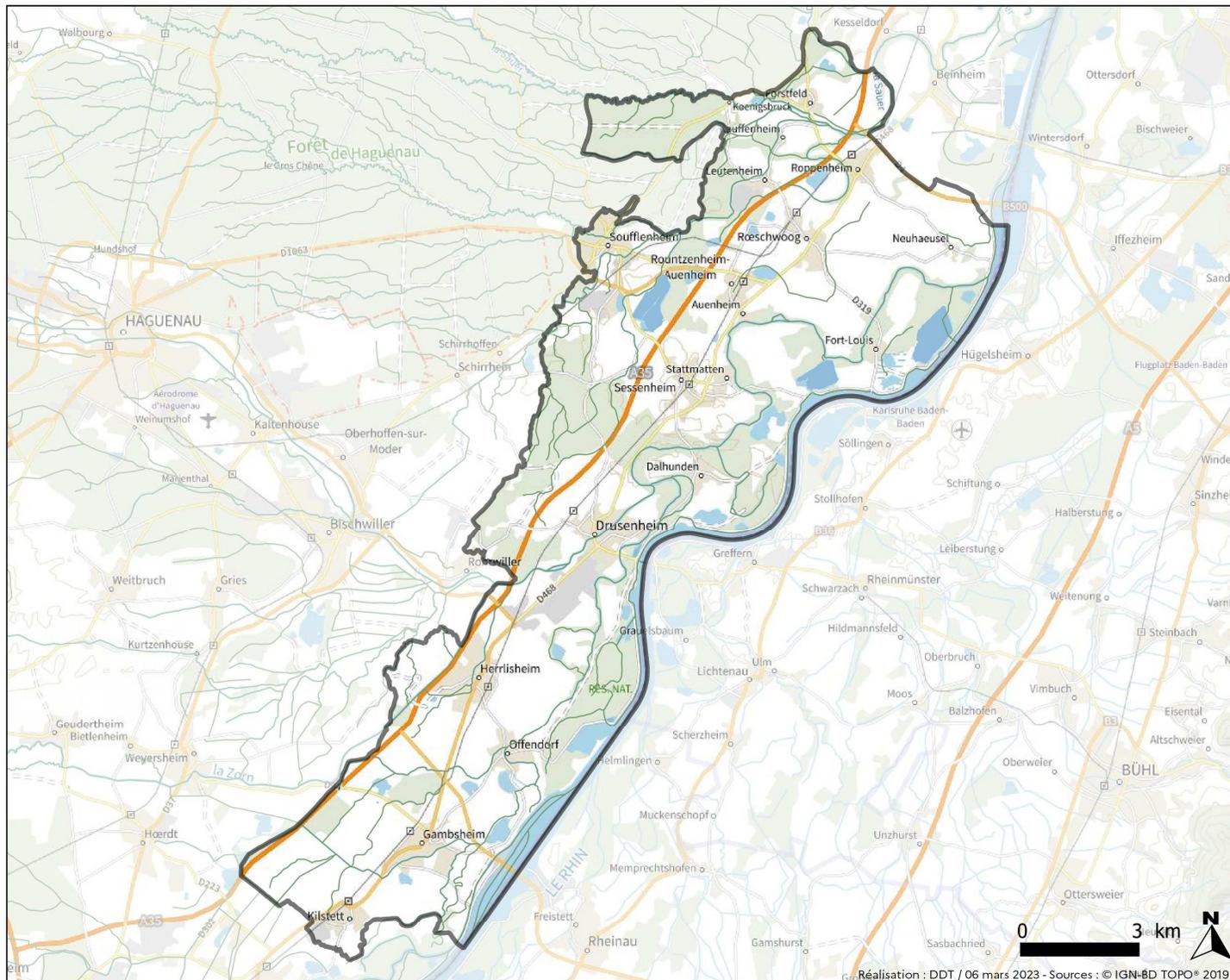


# PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

## Période 2022-2027

### CC DU PAYS RHENAN



## Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



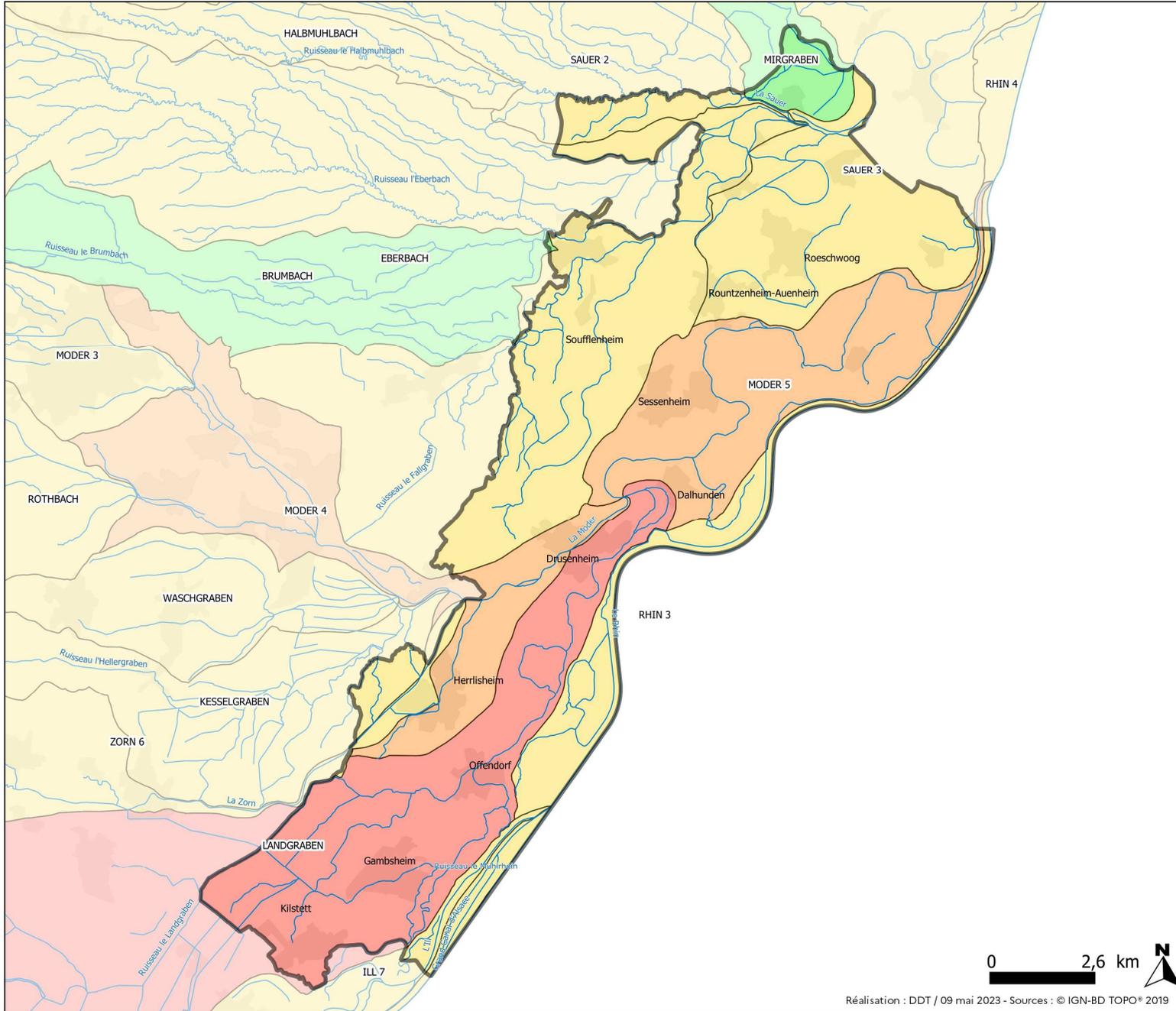
Josiane CHEVALIER

# GLOSSAIRE

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO <sub>5</sub>	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



# L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DU PAYS RHENAN



## Légende :

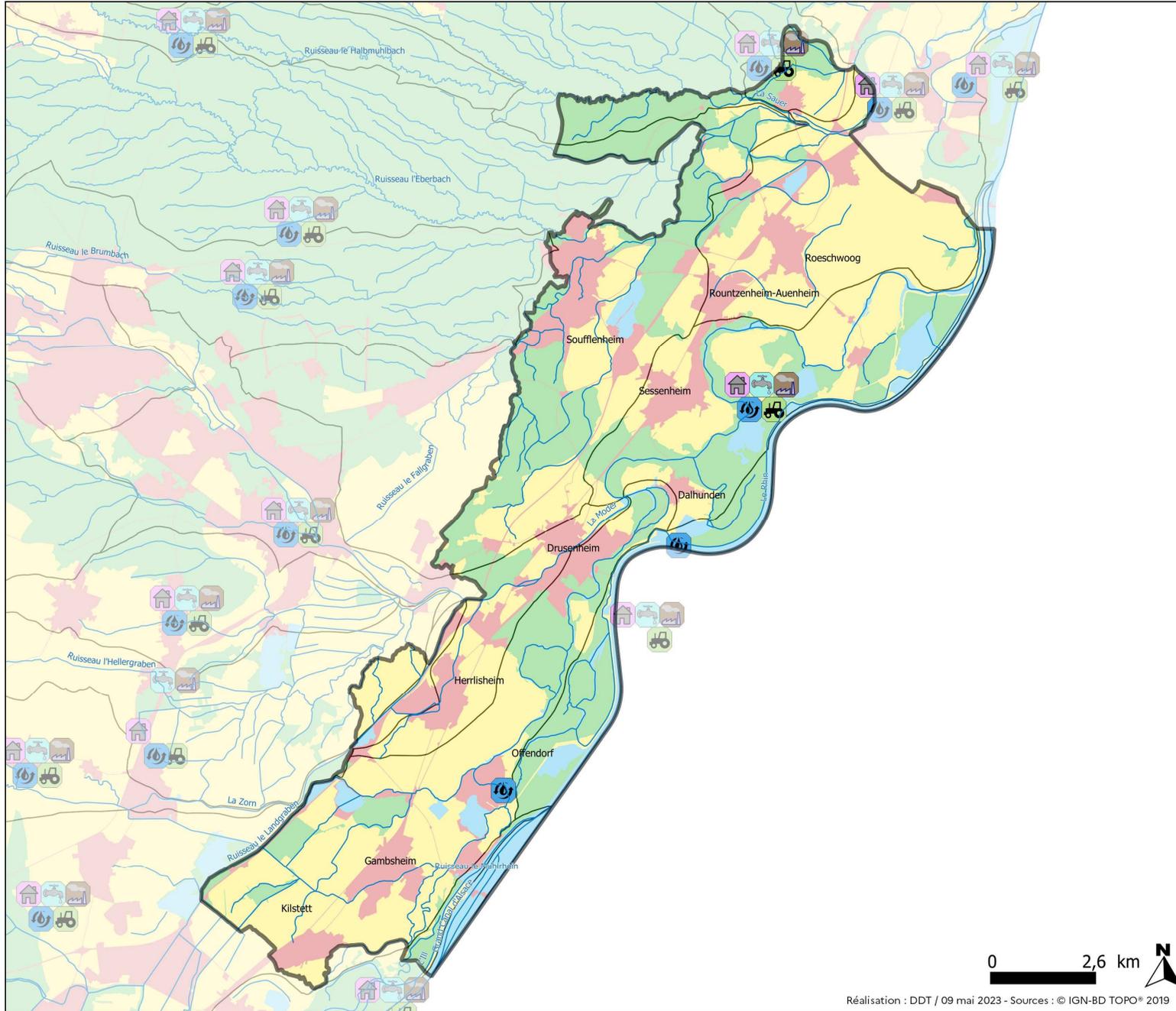
La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

0 2,6 km



## LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DU PAYS RHENAN



Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

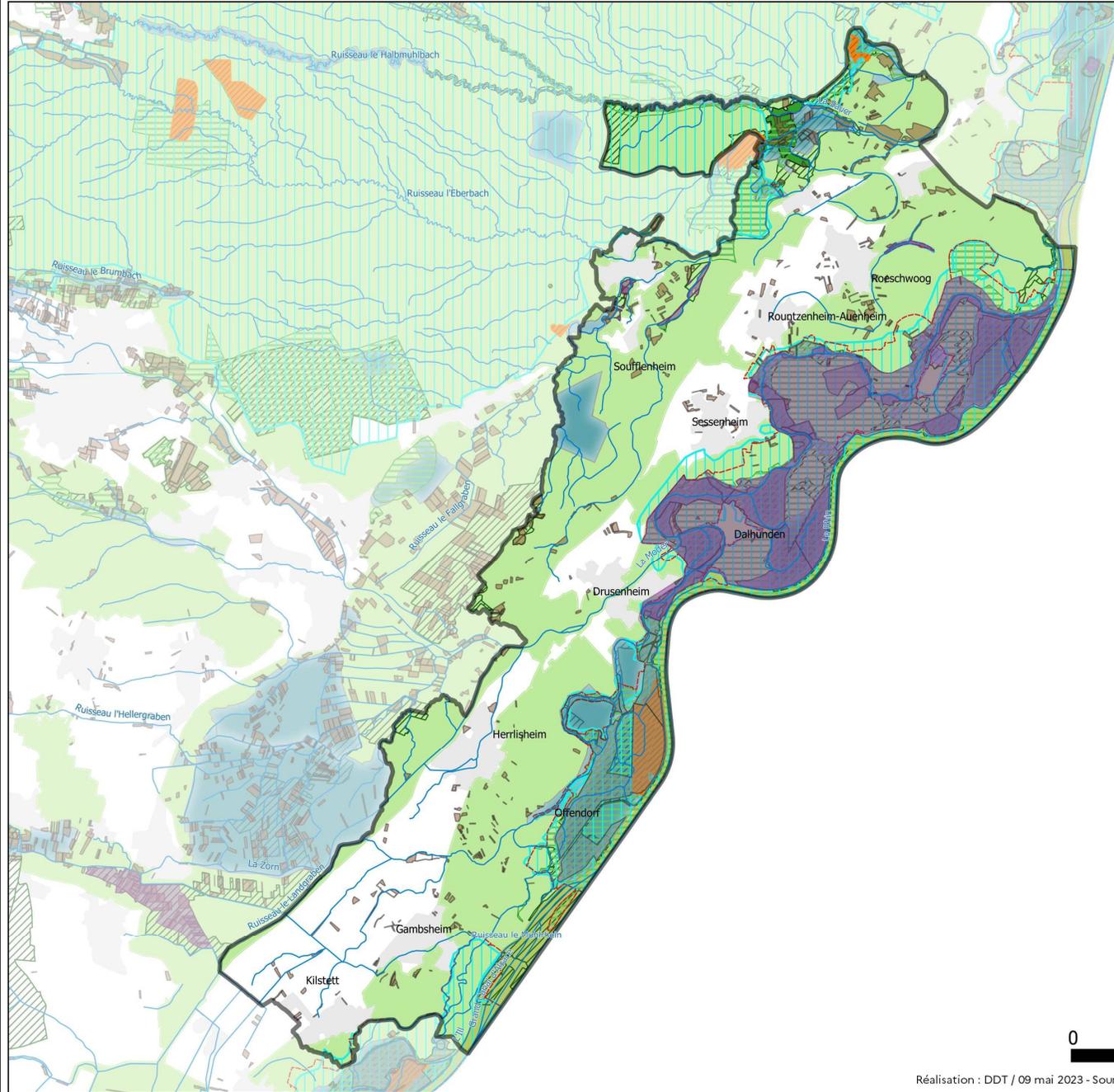
### Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

### Occupation du sol :

-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

## LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DU PAYS RHENAN



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

▬ N2000 ZSC

▬ N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

- ▨ les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

- ▨ les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

▨ Réserve biologique

▨ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

▨ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

▨ Zone Ramsar

▨ Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

▨ Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

▨ Forêt de protection

▨ Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

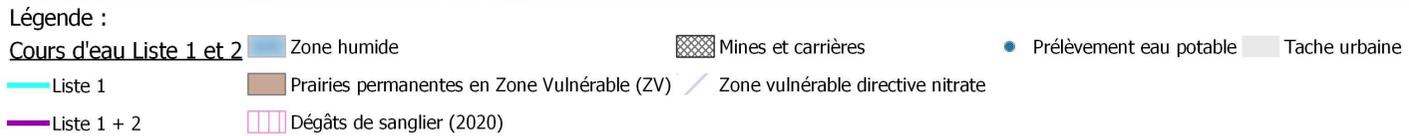
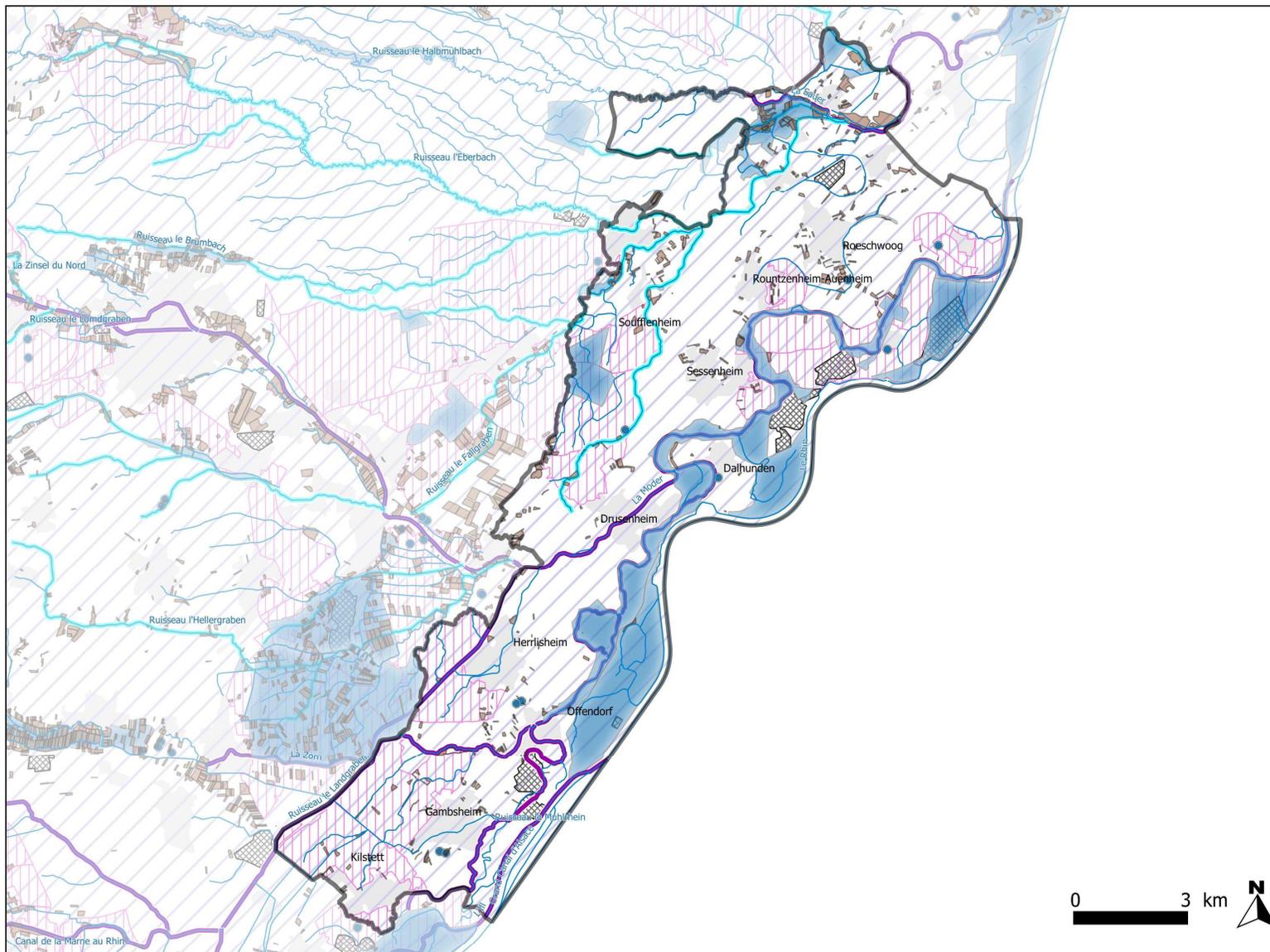
▨ Hamster - Zone de protection statique

▨ Hamster - Zone d'accompagnement

▨ Tache urbaine

0 2,6 km





**Assainissement**

Il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

**Gouvernance**

Le territoire est concerné en partie par le SAGE de la Moder et par le SAGE Ill-Nappe-Rhin. Cela implique que les futurs projets d'aménagement du territoire soient compatibles avec les règles du SAGE Ill-Nappe-Rhin déjà approuvé, et du SAGE Moder lorsqu'il le sera également. Les opérations Agr'Eau Seltzbach et Agr'Eau Souffel existent depuis plus de 10 ans afin de prendre en compte les aspects de pollution aux produits phytosanitaires et la problématique des coulées d'eau boueuse.

**Milieu aquatique**

De très nombreuses zones humides remarquables, qu'il convient de préserver, sont présentes dans la plaine alluviale du Rhin. Le territoire n'est pas épargné par la problématique liée au foncier. Conformément au SDAGE, le développement de l'urbanisation doit se faire dans le cadre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction. Aujourd'hui, les possibilités de compensations deviennent de plus en plus réduites sur le territoire.

**Inondation / Risques**

De nouvelles études sont en cours pour approfondir la connaissance dans le cadre du PAPI Moder. Le territoire est concerné par le PPRI de la Moder, avec un fort risque inondation sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, l'enjeu majeur est la préservation des champs naturels d'expansion des crues.

**Eau potable**

Plusieurs captages contaminés aux produits phytosanitaires sont présents sur le territoire. Deux nouveaux captages (Soufflenheim et Fort-Louis) font leur entrée au PAOT en raison des fortes contaminations en produits phytosanitaires. L'intégralité du territoire fait partie de la zone vulnérable nitrates.

**Nature**

La vallée du Rhin est une zone N2000 marquée par une très forte diversité des milieux naturels, qu'il convient de préserver, notamment les forêts rhénanes traversées par d'anciens bras du Rhin. Ils sont menacés par les pratiques agricoles et les projets d'extension de zones économiques. Les projets économiques doivent absolument tenir compte de la fragilité de ces milieux. Un APPB (cours inférieur de la Moder) est présent sur le territoire et porte sur la qualité des eaux de la Moder et les espèces inféodées à ces milieux.

**Autre**

Le Plan Rhin Vivant vise à la restauration des fonctionnalités de 100km du Rhin. Il s'agit, outre le rétablissement de la continuité écologique, de rétablir la fonctionnalité du Rhin et de ses espaces latéraux.

**Complément**

Dans le cadre un Plan Rhin Vivant, une étude géohistorique du Rhin est en cours.



# LISTE DES ACTIONS

## de la Communauté de Communes du Pays Rhénan

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin ([www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

### Actions Assainissement

#### Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SE HERRLISHEIM	ASS0501 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant	MODER 4	2022
SE SOUFFLENHEIM	ASS0401 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP	EBERBACH	2022

#### Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SE SOUFFLENHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de SOUFFLENHEIM	EBERBACH	2022

#### Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
DRUSENHEIM	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de DRUSENHEIM [cd. SANDRE 026710601211]	RHIN 3	2022

## Actions Milieux aquatiques

### Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203, MIA0101)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
ILL 7	MIA0203 – Restauration Ill dans le PAPI IRCA	2023-2024
ILL 7	MIA0203 – Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2023-2024
RHIN 1 RHIN 2 RHIN 3 RHIN 4	MIA0101 – Étude géohistorique du Rhin – Plan Rhin Vivant	2022
RHIN 3	MIA0203 – Cours d'eau – Restauration sur la masse d'eau Rhin 3 – Plan Rhin Vivant	2023-2024
MODER 4	MIA0203 – Cours d'eau - Restauration sur la masse d'eau Moder 4	2022
MODER 5	MIA0203 – Cours d'eau - Restauration sur la masse d'eau Moder 5	2022
EBERBACH	MIA0203 – Renaturation des cours d'eau	2023-2024
LANDGRABEN SOUFFEL	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Landgraben	2022
ZORN 6	MIA0203 – Opération de restauration sur la masse d'eau Zorn 6	2023-2024

### Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
ZORN 6	Zones humides - Maîtrise foncière sur la masse d'eau Zorn 6	2022

## Actions Captages

### Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
FORT-LOUIS	Plan d'action AAC	FORT LOUIS (BSS000QRHN – 01996X0020)	2024
HERRLISHEIM	Pratiques pérennes	BREITENWEG (BSS000SRJP – 02344X0020) P2 (BSS000SRPS – 02344X0148)	2024
NEUHAUESEL	Pratiques pérennes	NEUHAUESEL 1978 (BSS000QRNC – 01996X0134)	2024
	Animation	NEUHAUESEL 1978 (BSS000QRNC – 01996X0134)	2024
ROESCHWOOG	Pratiques pérennes	AUF DEN SOTH PARC 264 (BSS000QRPB – 01996X0168)	2024
SOUFFLENHEIM	Plan d'action AAC	RAMELSHAUSEN (BSS000QQVX – 01995X0022)	2022

## Actions Industries

### Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
LAVALSACE	HERRLISHEIM	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	MODER 4	2023-2024

## Actions Ressource

### Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
LAVALSACE	HERRLISHEIM	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	MODER 4	2023-2024